

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 19 FEVRIER 2018

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 19 Février 2018 à 18 H 30, à la salle des mariages de Mortagne-du-Nord sous la présidence de Monsieur Michel Quiévy, Maire.

Etaient présents : Quiévy Michel – Loin Bruno – Lumet Danielle – Dubois Jean-Pierre – Druart Marie-Claire – Lengacher Philippe – Fruchart Geneviève – Dupont Nicole – Langlemes Bernard – Noël Christian – Leseultre Françoise – Moreel Joëlle – Verbrugge Stéphanie – Gahide Clarisse.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Descouvemont Josette donne procuration à Loin Bruno – Bloqueau Michel donne procuration à Quiévy Michel – Delprove Edgard – Walquant Bertrand – Verlynde Cédric donne procuration à Verbrugge Stéphanie.

Secrétaire de séance : Fruchart Geneviève.

DEBUT DE LA REUNION à 18 H 40

Approbation du compte rendu de la réunion du 22 Janvier 2018 puis signature du registre :

(Compte rendu joint à la convocation)

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter deux questions à l'ordre du jour :

- Validation du comité de Gestion du fonds de travaux Urbains.
- Débat sur les orientations du PADD du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la C.A.P.H.

→ Accord à l'unanimité des membres présents pour accepter l'ajout de ces questions.

1°) : BATIMENT D'ACCUEIL PERISCOLAIRE MATERNEL – AVENANT N°1 SOCIETE VITSE:

- Retrait de la délibération 2017-072

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de la Sous-Préfecture concernant la délibération n°2017-072 du 15 Novembre 2017, relative à l'avenant n°1 pour le lot n°3 pour la société VITSE, dans le cadre de la construction de l'Accueil Périscolaire Maternel et Accueil de Loisirs sans Hébergement.

→ Accord à l'unanimité des membres présents pour décider le retrait de la délibération 2017-072.

- Proposition transactionnelle

Lors de la démolition de l'ancien bâtiment effectuée par la société VITSE, des dégâts ont été constatés et évalués pour un montant de 5.705,80 € H.T. . Afin de régler la situation, il est nécessaire que la transaction se fasse sous certaines conditions :

- La société VITSE s'engage à signer la réception définitive des travaux dans les conditions proposées le 22/11/2017 (EXE 6) avec levée des réserves.
- La commune s'engage à payer à la société VITSE la somme de 7.529,20 € H.T. (correspondant à 13.235,00 € - 5.705,80 €).

→ Accord à l'unanimité des membres présents pour :

- Décider le paiement des travaux supplémentaires effectués par la société VITSE par le biais d'une proposition transactionnelle reprenant les conditions énoncées ci-dessus.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite proposition transactionnelle.
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

2°) : AVANCE SUR SUBVENTION 2018 – LOISIRS POUR TOUS :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de l'association « Loisirs Pour Tous » de Mortagne-du-Nord sollicitant une avance sur la subvention 2018.

→ Accord à l'unanimité des membres présents pour :

- Autoriser Monsieur le Maire à verser à l'association « Loisirs Pour Tous » de Mortagne-du-Nord, un acompte d'un montant de 28.500,00 €, à valoir sur la subvention 2018.
- Dire que cette somme sera défalquée de la subvention qui leur sera accordée lors du vote du B.P. 2018.
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

3°) : VALIDATION DU COMITE DE GESTION DU FONDS DE TRAVAUX URBAIN 2018:

- Accord à l'unanimité des membres présents pour valider la composition du comité de gestion qui suit :
- Monsieur Michel Quiévy, Maire,
 - Monsieur Bruno Loin, Adjoint au Maire,
 - Madame Stéphanie Verbrugge, Conseillère Déléguée,
 - Madame Françoise Leseultre, Conseillère Municipale,
 - Monsieur Cédric Verlynde, Directeur de l'association Tous Azimuts,
 - Monsieur Léo Choteau, Habitant,
 - Madame Adèle Verlynde, Habitante,
 - Monsieur Guillaume Faria Dos Santos, Habitant,
 - Madame Suzie Deltombe, Habitante
 - Madame Emmeline Carrée, Habitante
 - Monsieur Noa Bosquillon, Habitant,
 - Monsieur Charles Delvallée, Habitant
 - Monsieur Romain Wattiez, Habitant.

5°) : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD DU PLUI de la CAPH :

Aucune remarque de la part du Conseil Municipal.

- Après en avoir débattu, le Conseil Municipal de la commune de Mortagne-du-Nord :
- Prend acte de la présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Porte du Hainaut.
 - Prend acte de la tenue ce jour, en séance, d'un débat portant sur les orientations générales du PADD du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Porte du Hainaut.

FIN DE LA REUNION : 20 heures 30